

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 31 (1959)

Heft: 3

Artikel: Le district de Paris mettra de l'ordre dans une région urbaine monstrueuse

Autor: Lombard, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124847>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le district de Paris mettra de l'ordre dans une région urbaine monstrueuse

Par René Lombard

Le formidable développement de Paris est-il irréversible ? Chaque année, les statistiques montrent que s'est encore aggravé le mal essentiel dont souffre la capitale française : la congestion démographique. Il faut s'entendre : la ville de Paris proprement dite, avec ses vingt arrondissements, a une population sensiblement stationnaire. Elle était même un peu plus forte il y a trente ans qu'aujourd'hui. La ville de Paris a moins de 3 millions d'habitants. Et l'importance croissante des bureaux par rapport aux locaux habités a ceci de bon qu'elle limite l'afflux humain dans l'enceinte de Paris.

Mais quand on parle du gigantisme de Paris, c'est de l'agglomération tout entière que l'on parle. L'agglomération dépasse aujourd'hui largement le département de la Seine, dont la population atteint pourtant 5½ millions d'habitants. Paris s'étend aujourd'hui sur plus de deux cents communes et sur quatre départements. C'est un

océan humain dont la capitale est le centre, le moteur, l'âme, la raison d'être. La population parisienne, c'est une fourmilière de 8 millions d'hommes. Ils habitent Gennevilliers, Corbeil ou même Melun, mais ils sont « Parisiens ». Ils utilisent les mêmes transports, ils s'accordent les mêmes distractions, ils travaillent tous à Paris et y mènent la même vie exténuante.

La province dévorée

Depuis des décennies, la France souffre du gigantisme parisien : « Paris ou le désert français » est le titre d'un ouvrage à succès. Il y a longtemps que la province se vide au profit d'un Paris dévoreur d'hommes. Rien n'arrête la ruée vers Paris, c'est un vrai suicide national. Aucune barrière administrative, aucune difficulté de logement ne décourage les provinciaux de « monter » à Paris. Et s'ils ne trouvent pas à s'y loger décentement, ils y trouvent presque toujours du travail, car malgré tous les efforts de décentralisation, les exhortations des discours dominicaux, c'est à Paris que continue à se concentrer l'industrie. Les hommes d'affaires savent que c'est là qu'ils trouveront la main-d'œuvre, la clientèle, les débouchés... La centralisation appelle la centralisation ; l'administration elle-même est impuissante devant ses propres engrenages. Une entreprise de quelque importance, fixée en province, se voit contrainte un jour ou l'autre d'ouvrir un bureau à Paris, et pas seulement pour garnir son carnet de commandes, mais surtout pour régler d'innombrables questions administratives et fiscales. La création d'un bureau à Paris entraîne bientôt le déplacement du siège de la société, puis d'un bureau d'études, puis de certains ateliers. Paris finit par tout absorber, à la barbe des comités de décentralisation.

C'est ainsi que l'agglomération parisienne, qui jusqu'à la dernière guerre s'était accrue de 4 millions d'âmes en huitante ans, a encore gagné plus d'un million d'habitants depuis la Libération. La population de la région parisienne augmente deux fois plus vite que la population française dans son ensemble. Tout se concentre à Paris. Plus de la moitié des salariés de l'automobile, 53% des ouvriers de l'électricité et de l'électronique, 58% des spécialistes de l'aéronautique travaillent dans la région parisienne, et parfois dans des conditions incroyables. Un apôtre de la décentralisation, M. Edouard Bonnefous, citait l'exemple de ces ouvriers travaillant dans une usine de Gennevilliers,

(Suite de la page 22)

rance chômage elle-même. En effet, destinée aussi bien à couvrir le chômage saisonnier dû aux intempéries (qui se produit même en pleine prospérité) que le chômage économique proprement dit, l'assurance chômage voit son efficacité compromise par cette ambiguïté. La réserve de possibilités de travail ne garantit pas seulement le maintien d'un certain pouvoir d'achat, elle permet surtout de stimuler l'activité économique.

Mais assurance chômage et réserve de travaux publics ne sont que des palliatifs. La meilleure arme de notre économie, qui est nécessairement orientée vers l'exportation, réside dans la faculté d'adaptation de nos entreprises. En Suisse, une dépression commencera toujours par la fermeture de débouchés extérieurs. Il est nécessaire de consacrer les ressources maximums à la recherche scientifique et à la modernisation de l'équipement industriel, afin d'abaisser les prix de revient et de pouvoir conquérir de nouveaux marchés. C'est le seul moyen de maintenir à la fois le plein emploi et la structure de notre économie. La prospérité d'après guerre a créé une certaine euphorie ; aujourd'hui, le progrès technique semble plus rapide dans d'autres pays qui prennent une grande avance sur la Suisse. Le léger ralentissement de 1958 aura été utile si, donnant l'alarme, il provoque un redressement. (G.P.V.)

au nord de Paris, mais qui n'avaient trouvé à se loger qu'à Angerville, en Seine-et-Oise, au sud de Paris. Chaque matin, à 4 h. 15, des cars viennent les chercher près de leur domicile, et traversent toute l'agglomération parisienne, y compris le cœur de la capitale, pour les déposer à l'usine. A la sortie du travail, le soir, les cars les attendent pour parcourir à nouveau plus de 80 kilomètres et les déposer chez eux, harassés.

Mais c'est ainsi: près de 200 000 personnes s'installent chaque année à Paris, dans une banlieue industrielle où le désordre préside à l'inconfort collectif. Le chevauchement de la région parisienne sur quatre départements – Seine, Seine-et-Oise, Oise, Seine-et-Marne – a rendu impossible tout plan d'urbanisme de quelque ampleur. Après le cercle de misère de la «zone», on entre dans le vaste domaine des communes-dortoirs de la banlieue, où l'anarchie architecturale le dispute souvent à la laideur des installations industrielles. Les communes, débordées par la surpopulation et une construction hâtive et désordonnée, se battent en ordre dispersé pour faire face aux besoins des collectivités: écoles, hôpitaux, travaux de voirie, égouts, adduction d'eau: l'eau surtout manque, et alors que la Seine est devenue un fleuve boueux, on s'efforce de convaincre les communes de la Loire de céder un peu de leur eau restée pure. Mais depuis plus de trente ans, elles font la sourde oreille.

L'anarchie dans le domaine du logement

Le problème du logement est naturellement le plus aigu. Depuis la guerre, on a construit dans la région parisienne de quoi loger 800 000 personnes. Mais il en est arrivé plus d'un million, nous l'avons vu; et les besoins anciens, que l'on jugeait après la guerre indispensables de couvrir, étaient de 400 000 logements! La crise du logement a ainsi atteint, dans la région de Paris, un point critique. Il exige une politique commune, des mesures coordonnées, que le Ministère de la construction ne peut assurer à lui seul.

Dans ce domaine comme dans les autres, depuis longtemps, l'anarchie domine. Elle a pour cause principale une carence administrative: à la région parisienne, entité humaine, économique et sociale, ne correspond aucune organisation administrative d'ensemble. La région parisienne n'est régie par aucun organisme qui lui est propre. Passées les limites du département de la Seine, la région de Paris, administrativement, n'existe plus. Et pourtant Paris, par la force des choses, a poussé loin, et depuis longtemps, des ramifications nombreuses et indispensables – les transports de la Régie autonome, par exemple, qui fonctionnent admirablement, en dépit de leur origine empirique.

L'heure de la coordination administrative est venue. On en parlait depuis longtemps. En 1909, Paul Deschanel soulignait la nécessité urgente de doter la capitale et ses environs d'un régime administratif en rapport avec leur rôle. Bien des erreurs auraient été évitées s'il avait été un peu mieux écouté. Mais commissions sur commissions ont étudié la question sans résultat. Cinquante ans ont passé. Les pleins pouvoirs de la V^e République viennent enfin de donner à cette coordination administrative la base juridique nécessaire. Une ordonnance ayant force de loi, et datée

du 7 janvier, porte création en France de «districts urbains». Ces districts permettent aux communes de gérer en commun tout ou partie de leurs services; ils encouragent le regroupement des collectivités locales.

Paris, mon district

Il y a quelques jours, le Conseil des ministres présidé par le général de Gaulle a décidé de donner à la région parisienne une place dans ce cadre juridique nouveau. Après les élections municipales du mois de mars, un «district de la région de Paris» sera mis en place. Il permettra de faire enfin passer, dans la réalité administrative, la notion de région parisienne, de manière à régler en commun, par-delà les frontières et les divisions actuelles, tous les problèmes d'aménagement qui se posent aux communes et aux départements.

Le district de Paris entourera la capitale d'un cercle de cinquante à soixante kilomètres de rayon environ. Le district comprend la totalité de la Seine, la quasi totalité de la Seine-et-Oise, une bonne partie de la Seine-et-Marne, dont Melun et Meaux, et cinq cantons de l'Oise, dont celui de Senlis. Le district sera pourvu d'un conseil élu par les Conseils généraux et les Conseils municipaux. Le district constituera ainsi un véritable établissement public, ayant pouvoir de statuer; il aura son budget et au besoin ses propres impôts. L'exécutif sera assuré par le préfet de la Seine, qui verra ainsi ses pouvoirs considérablement étendus.

Le ministre de l'Intérieur, M. Berthoin, espère que le district de Paris permettra de réaliser quelques grands projets déjà anciens: tels l'adduction d'eau de la Loire, que nous évoquions; la construction de barrages-réservoirs en amont de la Seine et sur la Marne, pour limiter les inondations périodiques dont souffre le bassin; et aussi le déplacement des halles de Paris à la périphérie – une ordonnance en a déjà fixé le principe.

La création du district de Paris devrait permettre, en outre, d'endiguer, par des mesures d'autorité, la ruée humaine vers Paris. Mais il serait vain de trop y compter. On pourra peut-être freiner, mais non arrêter, la grande migration provinciale vers une capitale surpeuplée. Ce n'est pas à coups de décrets que l'on empêchera la province de dépérir d'une illusion de plus en plus fausse: celle que le bonheur habite Paris.

R. L.

P.-S. — Dans notre article, nous étions encore au-dessous de la réalité en citant nos chiffres. Pour la première fois, la ville de Paris vient de dépasser les 3 millions d'habitants (3 020 000 au 1^{er} janvier dernier). Le département de la Seine a 5 600 000 habitants. Quant à l'agglomération parisienne dans son ensemble, elle compte 8 600 000 habitants. Pour sa part, le nouveau district de Paris aura une population de 8 130 000 habitants au moins, ce qui met l'agglomération parisienne, administrativement circonscrite, au quatrième rang des agglomérations dans le monde, derrière New York, Tokyo et Londres. Un chiffre intéressant encore, parmi ceux que vient de fournir l'Institut national de la statistique: 650 000 banlieusards travaillent à Paris-Ville.

R. L.

«Gazette de Lausanne».